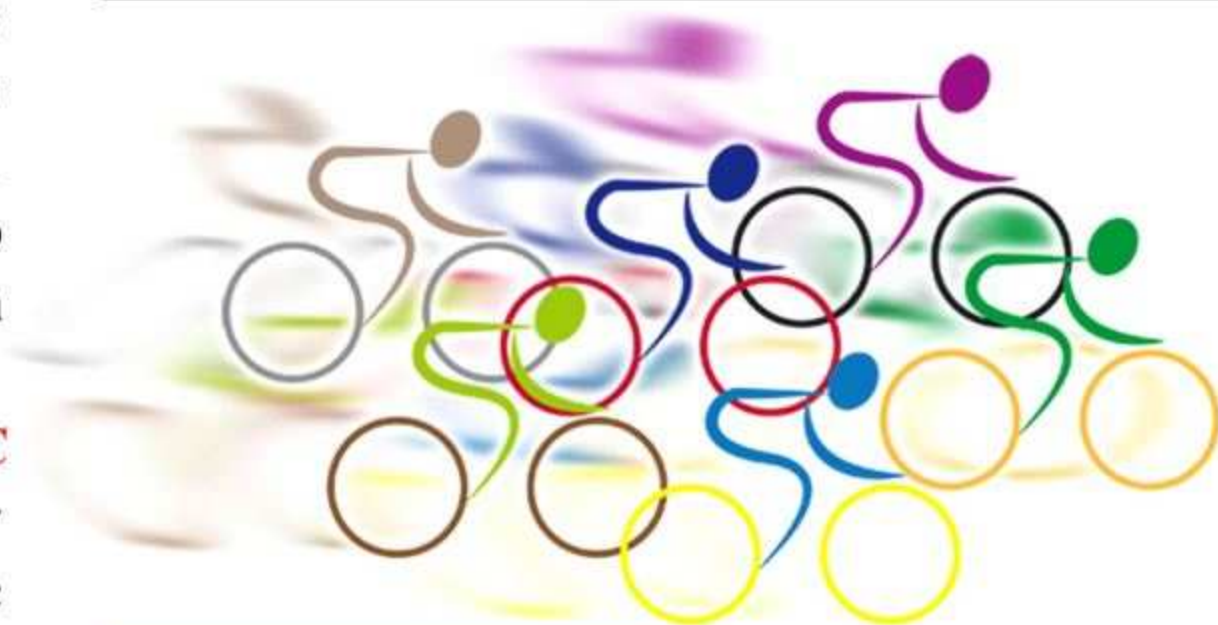




PV DE LA REUNION DU 15 MAI 2017



Clubs Présents:

Trinité Sports – Cavigal – CTC – UCGRasse –
OCCA – MBC – IFC – Team Spoc Nice –Sprinter
Club de Nice – VCrocheville - ASBTP

Prochaine Réunion:

Lundi 22 mai 2017

I. Bilan de la course du dimanche : Souvenir Morra

75 participants, belle routière. Encore trop d'incivilité (voir sanction en fin de PV.)

Alain Morra demande à ce que le dossard soit placé au centre du maillot afin que les commissaires puissent voir le dossard des deux cotés.

Préparation de la course du dimanche : **La course de Falicon qui sert de support au championnat régional est annulée.** En effet la gendarmerie a emis un avis défavorable. Le motif est le non respect du code de la roue de certains coureurs l'année dernière qui n'ont pas respecté le code de la route et ont coupé des virages.

Le championnat départemental se fera sur Andon le 10 juin. Il est à noter que les coureurs voulant participer au championnat national doivent s'inscrire avant le 2 juin. Pour ceux qui n'ont pas fait l'inter region en corse, la condition pour être candidat est de s'engager à faire Andon. Si ce n'est pas le cas, la candidature sera retirée.

II. Courses à venir : Jeudi 18 mai : 1ere manche du trophée de la Siagne à la piste de la Bocca.

Horaires sur le site. <https://www.fsgtcyclisme06.fr/fsgt/races/56/>

Nice Saorge : jeudi 25 mai 2017

Renseignement sur le site www.fsgtcyclisme06.fr/fsgt/races/59/

La course des minimes et cadets qui part de Sospel servira de support au championnat départemental minimes et cadets FSGT. Elle compte aussi pour le challenge des jeunes.

Tirage des voitures :

1. Cavigal
2. Grasse
3. Sprinter
4. Team Spoc nice
5. VC Rocheville
6. OCCA
7. CARROS

III. Divers :

Record :

Frédéric Berthon a tenté le record de l'heure de l'anneau cyclable Louison Bobet et inscrit 42.899 kms/heure dans la catégorie ancien. Bravo à Frédéric.

Route de Saône et Loire : une équipe comité Côte d'Azur sera représentée sur le tour de Saône et Loire FSGT au moins de juin. Elle est composée de 6 coureurs. La commission prend en charge l'engagement.

Les clubs présents à la réunion ont voté le renouvellement des maillots de comité pour les championnats.

20 pièces vont être commandées.

Championnat en Corse : pour le defrayement par la commission les clubs qui sont partis sur le même bateau que la délégation, peuvent envoyer leur facture avant les 15 jours sur le mail de la fsgt pour qu'ils soient dédommagés.

Tour des Vallées : derniers jours pour vous inscrire. Contactez vos clubs

IV. **Autre action de la commission : les sanctions**

Il est rappelé aux parents de coureurs qu'ils ne doivent pas s'imiscer dans la caravane de la course. De plus chaque suiveur doit posséder une licence FSGT.

Comme nous vous l'indiquions sur notre page Facebook mais aussi sur la ligne d'arrivée, il est absolument intolérable que les coureurs ne respectent pas le code de la route et aussi jettent les papiers et les Rislan n'importe où. Nous vous rappelons que la course de Falicon a été refusée à cause de cela.

La majorité des clubs présents a donc décidé avec application immédiate de faire respecter le règlement.

Il a donc été décidé que les coureurs : **Lionel Léger et Fabrice Martz de Rocheville ainsi que Christophe Biancalana** de l'UCGrasse doivent payer 10 euros à la commission et reçoivent un avertissement pour être passé à gauche des quilles ou des petits îlots. Tant que l'amende n'est pas payée ils ne pourront pas courir.

En cas de récidive le coureur devra exécuter une tâche pour aider à l'organisation. Tant que le coureur n'a pas fait cette tâche il ne pourra pas courir.

Les coureurs **Froment Nicolas de Menton, Baronchelli Franck de l'OCCA, Lanzo Marcello Italie, Augugliaro Nicolas** MBC sont interdits de course tant qu'ils n'auront pas fait une aide à l'organisation sur une épreuve.

Cette sanction est prise pour manquement grave au code de la route (ronds points ou virages coupés)

S'il veulent courir pour Nice Saorge ils devront donc aller aider à la piste ce jeudi et ainsi de suite.

Les coureurs Santi Amantini de la Trinité et Nicolas Barbagelatta du Sprinter doivent s'acquitter de la somme de 10 euros à la commission cycliste et reçoivent un avertissement. Ils ne pourront pas courir tant qu'ils n'ont pas réglé l'amende.

En cas de récidive le coureur devra exécuter une tâche pour aider à l'organisation. Tant que le coureur n'a pas fait cette tâche il ne pourra pas courir.

Pour pouvoir faire cesser ces comportements, il va être créé une équipe de commissaires cyclistes. Elle sera composée de coureurs volontaires dans le peloton, validés par la commission, qui seront officiellement en charge de faire appliquer le règlement, en ce qui concerne le code de la route, et les déchets jetés. Ils seront identifiés par un brassard.

Si un coureur est intéressé il doit se manifester par mail.

La commission espère ne plus à avoir à mettre des sanctions et en appelle à la conscience civique de chacun pour le bien de tous de de votre propre sécurité.

Pv rédigé par Christiane